

# POUR L'ENVIRONNEMENT, le DÉPARTEMENT agit !



## Plan Habitat 2020

### RÈGLEMENT D'INTERVENTION Aide Qualirénov'71 - Un nouveau dispositif

Le Plan Habitat, adopté par l'Assemblée départementale du 10 juillet 2020, fait partie des 5 actions phares du Plan environnement départemental qui permet au plus grand nombre de Saône-et-Loirien d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder à la performance énergétique.

#### OBJECTIF DE L'AIDE

L'aide QUALIRENOV'71 a pour objectif de permettre aux ménages aux ressources très modestes, modestes et intermédiaires d'accéder à la performance énergétique en les aidant dans le financement de travaux leur permettant d'atteindre progressivement le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), en s'appuyant sur le dispositif Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté (BFC).

#### BÉNÉFICIAIRES

Ce dispositif s'adresse aux **propriétaires occupants ou futurs propriétaires occupants très modestes, modestes et intermédiaires d'une maison individuelle de plus de 2 ans, ayant réalisé un audit énergétique Effilogis (financé par la Région BFC) et justifiant de leur résidence principale en Saône-et-Loire.**

#### PLAFONDS DE RESSOURCES 2021

Nombre de personnes du ménage	Très Modestes	Modestes	Ménages aux Revenus Intermédiaires(*)
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €
Par personne supplémentaire	4 412 €	5 651 €	8 744 €

(\*) Plafonds de revenus intermédiaires (seuil entre déciles de revenus 8 et 9) selon l'Insee.

Ces montants sont les revenus nets fiscaux de référence de l'année N-1 indiqués sur l'avis d'imposition et sont susceptibles d'évolution. Ils sont remis à jour chaque année et s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

## MONTANT DE L'AIDE

La subvention QUALIRENOV'71 varie selon la nature du projet de rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC) : projet BBC par étapes ou projet BBC global.

	Subvention départementale Montant		
	Très modestes	modestes	Intermédiaires
Projet BBC par étapes (travaux 40% d'économie d'énergie dans un premier temps, afin d'atteindre le BBC plus tard)	3 000 €	3 000 €	2 500 €
Projet BBC global	5 000 €	5 000 €	4 000 €

Les demandes de subventions départementales pourront être traitées dans un délai de 2 ans à compter de la réalisation de l'audit énergétique.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, le propriétaire devra avoir réalisé préalablement à sa demande, un audit énergétique financé par la Région BFC (Effilogis).

Les travaux devront être conformes à ceux préconisés dans l'audit. Au moins un des travaux devra porter sur l'isolation de la maison (murs, toiture, combles....)

Toute demande de subvention devra être sollicitée avant le début des travaux.

Ceux-ci devront être assurés par des professionnels reconnus garants de l'environnement (RGE) pour les activités concernées.

A la réception des travaux, dans le cadre d'une rénovation BBC globale, le propriétaire devra obligatoirement faire réaliser un test d'étanchéité à l'air, en fin de chantier, par un organisme agréé, pour attester du niveau Bâtiment Basse Consommation atteint.

## RÈGLES DE CUMUL

**L'aide QUALIRENOV'71 peut compléter les aides départementales Habitat durable et Habiter Mieux 71. Si la demande d'aide intervient dans les deux ans qui suivent la notification d'une de ces deux aides départementales, le montant de l'aide QUALIRENOV'71 sera diminué de l'aide déjà attribuée. (cf schéma en annexe 1).**

Ex : Un ménage très modeste dépose un dossier de demande d'aide habitat durable pour le remplacement de 10 fenêtres PVC soit une aide de 1 000 €. L'aide lui est versée.

L'année suivante il engage des travaux pour atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation et dépose une demande d'aide Qualirenov'71 BBC par étape. L'aide attribuée ne pourra alors être que de 2 000€ (3 000 € aide Qualirenov'71 BBC par étape - 1 000 € d'aide habitat durable).

## CONTENU DU DOSSIER

Les dossiers déposés devront comporter :

- Formulaire de demande
- Copies intégrales du dernier avis d'imposition sur le revenu de tous les occupants du logement, de la dernière taxe d'habitation et de la dernière taxe foncière (si acquisition récente, attestation notariale d'achat)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Copie de l'audit énergétique Effilogis
- Copie des devis de travaux de rénovation énergétique conformes à l'audit
- Copie de la notification d'attribution de l'aide Effilogis de la Région, le cas échéant.

## CONDITIONS DE VERSEMENT

Pièces justificatives pour le versement de la subvention :

- Copie des factures de travaux acquittées
- Copie du test d'étanchéité à l'air, en fin de chantier, pour les projets de rénovation BBC globale
- Copie du justificatif de versement de la subvention Effilogis de la Région, le cas échéant.

## CONTACTS

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

**Direction de l'insertion et du logement social, service logement et habitat,**

**Espace Duhesme - 18 rue de Flacé**

**CS 70126**

**71026 MÂCON Cedex 9**

**03 85 39 56 81**

**dils@saoneetloire71.fr**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

• **Région Bourgogne Franche-Comté**

17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON Cedex - 0 970 289 000

• **Conseiller FAIRE**

6 quai Jules Chagot - 71300 MONTCEAU-LES-MINES - 03 85 69 05 26 - infoenergie@caue71.fr

• **MDHL - PRIS**

94, rue de Lyon - CS 20440 - 71040 MÂCON Cedex - 03 85 39 30 70 - adil@habitat71.fr